Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST NAZAIRE - 4402 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 03/07/2025 - 5067 - 2018 B 00995 - 843 800 764 - ABALONE TT SAINT NAZAIRE

ABALONE TT SAINT NAZAIRE *
SAS - location-gérance
AU CAPITAL DE 126000 EUROS
SIEGE SOCIAL : ZAC DE GRANDCHAMPS - 3, RUE BARBARA
44570 TRIGNAC
843800764 RCS SAINT NAZAIRE
Ci-dessous désignée « la Société »

AFFECATION DU RESULTAT ADOPTEE A
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 mai 2024

TROISIÈME RÉSOLUTION
AFFECTATION DU RÉSULTAT

Après avoir pris connaissance, pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

- Du résultat bénéficiaire d'un montant de 70831,55 euro(s),
- Du poste « "Autres réserves" » de l'exercice précédent d'un montant de 106866,01 euro(s)
- De la réserve légale d'un montant de 9311,96 euro(s)

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat :

- Au poste « *réserve légale* » pour un montant de 3288,04 euro(s),

Suite à ces dotations, l'assemblée générale constate que le bénéfice distribuable s'élève à un montant de 174409,52 euro(s) qu'elle décide d'affecter comme suit :

- Au poste « *Autres réserves* » la somme de 114433,52 euro(s)
- A titre de dividendes la somme de 59976,00 euro(s)
 Le dividende à distribuer au titre de l'exercice est donc de 4,76 *euro(s) par action.*
 Ce dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

DISTRIBUTIONS ANTERIEURES
Par ailleurs, l'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31.12.2022			70056
31.12.2021			Néant
31.12.2020			Néant

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président.

SAS ABALONE TT ST NAZAIRE

3 RUE BARBARA

44570 TRIGNAC

Dossier financier de l'exercice en Euros
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Certifié conforme le 02/07/2025.

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	14 841.74	11 383.34	3 458.40	4 675.72	-1 217.32	-26.03
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts	12 760.00		12 760.00	7 058.00	5 702.00	80.79
	Autres immobilisations financières						
	Total II	27 601.74	11 383.34	16 218.40	11 733.72	4 484.68	38.22
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	480 376.97	2 617.96	477 759.01	387 227.56	90 531.45	23.38
	Autres créances	282 484.92		282 484.92	308 344.57	-25 859.65	-8.39
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités				73 620.27	-73 620.27	-100.00
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	5 040.72		5 040.72	5 756.86	-716.14	-12.44
	Total III	767 902.61	2 617.96	765 284.65	774 949.26	-9 664.61	-1.25
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	795 504.35	14 001.30	781 503.05	786 682.98	-5 179.93	-0.66

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an 12 760.00
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 126 000)	126 000.00	126 000.00		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	9 311.96	5 919.52	3 392.44	57.31
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	106 866.01	112 465.64	-5 599.63	-4.98
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	70 831.55	67 848.81	2 982.74	4.40
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	313 009.52	312 233.97	775.55	0.25
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	2 204.10	1 029.85	1 174.25	114.02
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	71 312.25	72 640.17	-1 327.92	-1.83
	Dettes fiscales et sociales	388 931.25	394 066.63	-5 135.38	-1.30
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	6 045.93	6 712.36	-666.43	-9.93
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	468 493.53	474 449.01	-5 955.48	-1.26
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	781 503.05	786 682.98	-5 179.93	-0.66
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	468 493.53	474 449.01		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2022 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	2 760 311.36		2 760 311.36	3 002 099.08	-241 787.72	-8.05
Chiffre d'affaires NET	2 760 311.36		2 760 311.36	3 002 099.08	-241 787.72	-8.05
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			37 291.84	25 082.51	12 209.33	48.68
Autres produits			1 079.37	124.90	954.47	764.19
Total des Produits d'exploitation (I)			2 798 682.57	3 027 306.49	-228 623.92	-7.55
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			332 225.79	342 131.20	-9 905.41	-2.90
Impôts, taxes et versements assimilés			57 955.00	75 078.74	-17 123.74	-22.81
Salaires et traitements			1 848 005.23	2 029 445.95	-181 440.72	-8.94
Charges sociales			426 357.46	469 721.15	-43 363.69	-9.23
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			2 353.37	1 646.25	707.12	42.95
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			2 205.66	2 380.18	-174.52	-7.33
Dotations aux provisions						
Autres charges			13 698.91	3.93	13 694.98	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			2 682 801.42	2 920 407.40	-237 605.98	-8.14
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			115 881.15	106 899.09	8 982.06	8.40
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	8 176.05	2 083.21	6 092.84	292.47
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	8 176.05	2 083.21	6 092.84	292.47
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	778.65	58.66	719.99	NS
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	778.65	58.66	719.99	NS
2. Résultat financier (V-VI)	7 397.40	2 024.55	5 372.85	265.38
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	123 278.55	108 923.64	14 354.91	13.18
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 000.00	47.83	1 952.17	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	2 000.00	47.83	1 952.17	NS
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-2 000.00	-47.83	-1 952.17	NS
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	25 725.00	19 745.00	5 980.00	30.29
Impôts sur les bénéfices (X)	24 722.00	21 282.00	3 440.00	16.16
Total des produits (I+III+V+VII)	2 806 858.62	3 029 389.70	-222 531.08	-7.35
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 736 027.07	2 961 540.89	-225 513.82	-7.61
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	70 831.55	67 848.81	2 982.74	4.40

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

SAS ABALONE TT ST NAZAIRE

3 RUE BARBARA

44570 TRIGNAC

ANNEXE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

CECOM Experts-comptables
ZA LA CROIX CARREE

50180 AGNEAUX

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 781 503.05 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 2 760 311.36 Euros et dégageant un bénéfice de 70 831.55 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations générales agencements aménagements divers	4 870		1 136
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	8 836		
TOTAL	13 706		1 136
Prêts, autres immobilisations financières	7 058		5 702
TOTAL	7 058		5 702
TOTAL GENERAL	20 764		6 838

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations générales agencements aménagements divers			6 006	6 006
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			8 836	8 836
TOTAL			14 842	14 842
Prêts, autres immobilisations financières			12 760	12 760
TOTAL			12 760	12 760
TOTAL GENERAL			27 602	27 602

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations générales agencements aménagements divers	3 304	943		4 248
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	5 726	1 410		7 136
TOTAL	9 030	2 353		11 383
TOTAL GENERAL	9 030	2 353		11 383

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	943				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 410				
TOTAL	2 353				
TOTAL GENERAL	2 353				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	2 380	2 206	1 968		2 618
TOTAL	2 380	2 206	1 968		2 618
TOTAL GENERAL	2 380	2 206	1 968		2 618
Dont dotations et reprises d'exploitation		2 206	1 968		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	12 760	12 760	
Clients douteux ou litigieux	3 142	3 142	
Autres créances clients	477 235	477 235	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	10 035	10 035	
Taxe sur la valeur ajoutée	11 078	11 078	
Divers état et autres collectivités publiques	745	745	
Groupe et associés	252 858	252 858	
Débiteurs divers	7 769	7 769	
Charges constatées d'avance	5 041	5 041	
TOTAL	780 663	780 663	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	5 702		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	2 204	2 204		
Fournisseurs et comptes rattachés	71 312	71 312		
Personnel et comptes rattachés	191 693	191 693		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	32 575	32 575		
Impôts sur les bénéfices	3 439	3 439		
Taxe sur la valeur ajoutée	142 623	142 623		
Autres impôts taxes et assimilés	18 601	18 601		
Autres dettes	6 046	6 046		
TOTAL	468 494	468 494		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	12 600			12 600

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	8 514
Total	8 514

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 034
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 109
Dettes fiscales et sociales	122 512
Autres dettes	6 046
Total	144 702

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	5 041
Total	5 041

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 4 150 euros, correspondant aux honoraires facturés au titre du contrôle des comptes.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Effets escomptés non échus	32 163
Total (1)	32 163

Engagements reçus

GARANTIE FINANCIERE EULER	240 168
Total	240 168

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	
35 à 44 ans	21 à 30 ans	1 097
moins de 35 ans	plus de 30 ans	
Engagement total		1 097

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 64 ans
- turn over : 2%
- taux d'inflation : 2%
- taux d'actualisation : 3.25 %

KPMG SA
89 Rue des Cinq Chemins
ZA de la Chevalerie numero
Deux
50009 Saint Lô

Abalone TT Saint-Nazaire S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Certifié conforme le 02/07/2025

Exercice clos le 31 décembre 2023
Abalone TT Saint-Nazaire S.A.S.
ZAC de Grandchamps Rue Barbara 44570 TRIGNAC

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

KPMG SA
89 Rue des Cinq Chemins
ZA de la Chevalerie numero
Deux
50009 Saint Lô

Abalone TT Saint-Nazaire S.A.S.

ZAC de Grandchamps Rue Barbara 44570 TRIGNAC

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de la société Abalone TT Saint-Nazaire S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Abalone TT Saint-Nazaire S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne la valorisation des créances clients.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint Lô, le 27 mai 2024

KPMG SA



27/05/2024 16:42

Signé par **Yohann Bossard**

Yohann BOSSARD

Associé